

Compte rendu de séance

Séance du 9 Février 2017

L' an 2017 et le 9 Février à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme AUBERT Marylène, Mme BOUGEANT Valérie, M. BRUNET Paul, M. CARRÉ Yvon, Mme CLASSEAU Evelyne, Mme DUFROU Virginie, Mme DURAND Denise, M. FOUCAULT Bernard, M. GAMBERT Eric, M. GOBBÉ Thierry, M. HEMERY Fabrice, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme SUFFISSAIS Elisabeth

Excusés ayant donné procuration : M. ANDRÉ Vincent à M. SAUZEAU Dominique, M. BOUVIER Yann à M. GOBBÉ Thierry, Mme PLESSIS Clémentine à Mme MERY BEAUGRAND Rachel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 16

Date de la convocation : 03/02/2017

Date d'affichage : 03/02/2017

A été nommé secrétaire : M. BRUNET Paul

Le Maire ouvre la séance après s'être assuré que les membres du Conseil Municipal ont bien reçu leur convocation en temps utile.

Le procès-verbal du 15 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Objet(s) des délibérations

2017-01 - ENQUÊTE PUBLIQUE BRIDOR

2017-02 - APPROBATION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE - 2017-02

2017-03 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE ÉLISE FREINET - 2017-03

2017-04 - RÉACTUALISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE ÉLISE FREINET

2017-05 - RÉMUNÉRATION DES ANIMATEURS SAISONNIERS

2017-07bis - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET AFFECTATION DE RÉSULTATS - BUDGET COMMUNE

2017-06 - CONVENTION RELATIVE A L'AMÉNAGEMENT DE CONTENEURS POUBELLE ENTERRÉS

2017-08 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ASSAINISSEMENT

2017-09 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET COMMUNE - 2017-09

2017-10 - VOTE DU COMPTE DE GESTION - BUDGET ASSAINISSEMENT - 2017-10

2017-01 – ENQUÊTE PUBLIQUE BRIDOR

Monsieur Olivier BARRÉ, Maire de Saint-Jean-sur-Mayenne expose le rapport suivant :
Une enquête publique s'est déroulée sur la commune de LOUVERNÉ du 20 décembre 2016 au 20 janvier 2017 inclus concernant la demande présentée par la société BRIDOR dont le siège social se situe Zone d'Activité d'Olivet Servon-Sur-Vilaine à NOYAL-SUR-VILAINE, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter deux lignes supplémentaires de production (une de

pain et une de viennoiseries), complément des six lignes déjà autorisées, afin d'augmenter le niveau d'activité de l'établissement, situé Zone Artisanale Autoroutière à LOUVERNÉ (53950).

Conformément à l'article R.512-20 du code de l'environnement, le Conseil Municipal doit être consulté sur ce sujet et doit émettre un avis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET

un avis favorable au projet

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

2017-02 – APPROBATION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE

Monsieur SAUZEAU Dominique, adjoint au Maire, responsable de la Commission Culture – Communication – Bibliothèque, expose le rapport suivant :

Laval Agglomération a vu ses compétences communautaires élargies avec le transfert de la compétence « lecture publique – mise en réseau des bibliothèques de l'agglomération lavalloise ».

Ce transfert de compétence se traduit par une inscription gratuite dans le réseau des bibliothèques de l'agglomération lavalloise.

La mise en réseau des bibliothèques de l'agglomération lavalloise offre à ses habitants la possibilité d'emprunter des ouvrages, dont CD et DVD, disponibles dans l'ensemble des bibliothèques de l'agglomération lavalloise.

La possibilité pour les usagers de chaque bibliothèque d'emprunter des documents dans toutes celles du réseau nécessite une harmonisation des conditions d'emprunt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte

le nouveau règlement joint à la délibération.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

2017-03 – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE ÉLISE FREINET

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du résultat de l'ouverture des plis concernant l'appel d'offre pour la construction de salles de classes primaires pour l'école ÉLISE FREINET.

L'entreprise retenue :

Société **MODULE CRÉATION** de LOSCOUËT SUR MEU (22)

Pour un montant de **520 000€ HT**

Les crédits correspondant à ces travaux seront ouverts à l'opération 48 du budget 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE

l'offre de MODULE CRÉATION pour un montant total de 520 000€ H.T.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

2017-04 – RÉACTUALISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE ÉLISE FREINET

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2016-106

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Dans le cadre de la mise en œuvre des travaux d'agrandissement de l'école Élise FREINET, dont le montant estimé à 450 000€ HT a été réactualisé à **571 652€ H.T.**

Ces opérations peuvent bénéficier de financements publics :

- État : DETR
- Région : pacte régional pour la ruralité
- Département : contrats de territoire
- Laval-Agglomération : Fonds de Concours
- toutes autres subventions

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter l'État et les collectivités locales pour obtenir les subventions les plus larges possibles pour le financement des travaux d'agrandissement de l'école Élise FREINET.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

2017-05 – RÉMUNÉRATION DES ANIMATEURS SAISONNIERS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la collectivité fait appel à des animateurs saisonniers pour compléter l'équipe d'encadrement permanent en fonction du nombre d'enfants inscrits, du programme des activités et de la réglementation en vigueur.

Afin d'assurer la rémunération des animateurs du Centre de Loisirs lors des prochaines vacances scolaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

d'appliquer les rémunérations brutes suivantes pour 2017:

- Animateur diplômé BAFD : 56€ par jour
- Animateur diplômé BAFA : 54€ par jour
- Animateur stagiaire BAFA : 50€ par jour
- Animateur sans formation : 46€ par jour

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

2017-06 – CONVENTION RELATIVE A L'AMÉNAGEMENT DE CONTENEURS POUBELLE ENTERRÉS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention n° 06 229 CONV 16,

Entre :

Le département de la Mayenne, représenté par Monsieur Olivier RICHEFOU, Président du Conseil Départemental,

Et :

Laval-Agglomération, représentée par Monsieur François ZOCCHETTO, Président de Laval-Agglomération,
La commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne,

Il a été convenu ce qui suit :

Le Département de la Mayenne autorise les cocontractants à réaliser l'aménagement de l'aire de stationnement avec plateforme de conteneurs poubelle enterrés dans l'emprise de la RD 131, rue de la Mairie à Saint-Jean-Sur-Mayenne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE

les modalités relatives à l'aménagement de conteneurs poubelle enterrés,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

2017-07bis – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET AFFECTATION DE RÉSULTATS - BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal de Saint-Jean-Sur-Mayenne est réuni sous la présidence de Madame AUBERT Marylène, Adjointe au Maire, pour délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par le Maire, Monsieur Olivier BARRÉ, lequel s'est retiré pour le vote. Madame AUBERT Marylène, 1^{ère} adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2016 de la Commune,
De procéder aux affectations de résultats comme ci-dessous :

Exercice 2016	DÉPENSES	RECETTES
<u>Section d'investissement</u>		
Dépenses de l'exercice	219 616,42	
Recettes de l'exercice		476 069,12
Résultat de l'exercice (excédent)		256 452,70
Résultat antérieur reporté (déficit)	366 647,58	
Résultat de clôture (déficit) sans RAR	110 194,88	
Restes à réaliser au 31/12/2016	70 430,17	19 161,58
Déficit de la section Investissement	161 463,47	
<u>Section de fonctionnement</u>		
Dépenses de l'exercice	1 149 598,67	
Recettes de l'exercice		1 319 413,35
Résultat de l'exercice (excédent)		169 814,68
Résultat antérieur reporté (excédent)		213 783,37
Résultat de clôture (excédent)		383 598,05
Besoin de financement de la section Investissement	161 463,47	

Le compte administratif 2016 est **adopté** à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après avoir constaté le besoin de financement, **décide** de procéder comme suit à l'affectation du résultat :

AFFECTATION DU RESULTAT		
Compte 1068 - affectation du résultat - Exercice	2017	161 463,47
Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté	2017	222 134,58

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

2017-08 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni sous la présidence de Madame AUBERT Marylène, Adjointe au Maire, pour délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par le Maire, Monsieur Olivier BARRÉ, lequel s'est retiré pour le vote. Madame AUBERT Marylène, 1^{ère} adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2016 du budget assainissement :

Exercice 2016	DEPENSES	RECETTES
<u>Section d'investissement</u>		
Dépenses de l'exercice	61 376,50	
Recettes de l'exercice		24 282,46
Résultat de l'exercice (déficit)	37 094,04	
Résultat antérieur reporté (Excédent)		27 387,13
Résultat de clôture (déficit) sans RAR	9 706,91	
Restes à réaliser au 31/12/2016	27 225,00	27 907,00
Déficit de la section Investissement	9 024,91	
<u>Section de fonctionnement</u>		
Dépenses de l'exercice	17 460,83	
Recettes de l'exercice		27 627,76
Résultat de l'exercice (excédent)		10 166,93
Résultat antérieur reporté (excédent)		50 063,97
Résultat de clôture (excédent)		60 230,90
Besoin de financement de la section Investissement	9 024,91	

Le compte administratif 2016 du budget assainissement est **adopté** à l'unanimité.

Les déficits et excédents de clôture seront repris au BP 2017 par le budget commune et transférés ensuite à Laval-Agglomération, les conditions restent à définir.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

2017-09 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2016 de la commune réalisé par M le percepteur.

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, de mandat du budget de la commune, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016 de la commune, après s'être assuré que le receveur a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titre de recette émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2016 est **adopté** à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

2017-10 – VOTE DU COMPTE DE GESTION - BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2016 du budget Assainissement réalisé par M le percepteur.

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, de mandat du budget de la commune, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016 de la commune, après s'être assuré que le receveur a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titre de recette émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2016 est **adopté** à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

INFORMATION DU MAIRE :

- Participation financière par la Région des Pays de la Loire d'un montant de 1200€ en vue de financer l'aménagement du sentier pédagogique.
Inauguration prévue fin juin 2017.
- Un programme d'animations autour du bocage est conduit sur le territoire par la Chambre d'Agriculture de la Mayenne : démonstration de plantation de haies bocagères lotissement de la Boistardière le samedi 10 mars 2017 à 10h.

Séance levée à: 23h20

En mairie, le 17/02/2017
Le Maire
Olivier BARRÉ